Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC :Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE
Pouvoirs : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU –Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUSE
Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD

Concerne : 08-73 PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – Document unique - Consultation

Par décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001, l'évaluation des risques professionnels et l'établissement du document unique formalisant cette évaluation sont imposés à tous les employeurs publics ou privés.

La Communauté de Communes doit donc procéder à la création de ce document unique afin d'établir une évaluation précise des risques professionnels au sein de chacun de ses services ainsi que la mise en place d'un plan de prévention adapté.

La Communauté de Communes souhaite, pour cela, lancer une consultation afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation de ce dossier. Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, cette consultation pourra associer les communes intéressées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

▶ autorise le Président à lancer une consultation pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

REÇU LE
24 DEC. 2008
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE LANGON

Pour copie conforme
Arsac, le 3 décembre 2008

Le Président
Gérard DUBOS

Communauté de Communes Médoc-Estuaire
Siège
Mairie
33460 Margaux
(33460) ARSAC